

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2024.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication sur le site internet de la commune :

JOURDE Stéphane a donné procuration à Gabrielle MATTELLINI

A été nommé(e) secrétaire : CUROT Sébastien

2024_27 – Réhabilitation des deux lavoirs communaux et du square Marcel Candre
Marché public de travaux
Lot n°1 - Terrassement / Gros Œuvre / VRD
Déclaration d'infructuosité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2152-3, R. 2185-1 et R. 2385-1 ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer une procédure adaptée pour la passation de marchés publics de travaux relatifs au projet de réhabilitation des deux lavoirs communaux et du square Marcel Candre ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 17 avril 2024, publié le même jour sur le profil acheteur sur la plateforme « centreofficielles.com » et au BOAMP sous la référence 24-45464 ;

CONSIDERANT la date limite de remise des offres fixée au 31 mai 2024 à 12:00 ;

CONSIDERANT les offres reçues et les crédits budgétaires alloués au marché public de travaux désigné « lot n°1 – Terrassement / Gros Œuvre / VRD » ;

CONSIDERANT qu'il convient, par application des dispositions de l'article L. 2152-3 du Code de la Commande Publique, de déclarer les offres reçues d'inacceptables et de déclarer l'infructuosité de la procédure ;

DECIDE

DE DECLARER l'infructuosité du marché public de travaux désigné « lot n°1 : Terrassement / Gros Œuvre / VRD » relatif à la réhabilitation des deux lavoirs communaux et du square Marcel Candre ;

D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/09/2024
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
CUROT Sébastien